

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2021

RENFORCEMENT DU RÔLE DU DÉFENSEUR DES DROITS EN MATIÈRE DE
SIGNALEMENT D'ALERTE - (N° 4375)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL8

présenté par
M. Waserman

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa n'est plus utile dès lors qu'il est déjà fait référence à un décret en Conseil d'État à d'autres articles.